



PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1)...

Quelle est la durée de la formation ?

➔ **7H DE FACE À FACE PÉDAGOGIQUE.**

APPRENEZ SIMPLEMENT LES GESTES QUI SAUVENT A PARTIR DE 10 ANS.

Coût de la formation ?

➔ **VOIR PLAQUETTE TARIFS CI-JOINT.**

Conformément aux Recommandations de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, la formation se découpe ainsi :

- **Partie 1 : Protection - Alerte - Alerte des Populations**
- **Partie 2 : Malaise**
- **Partie 3 : Perte de connaissance**
- **Partie 4 : Arrêt Cardiaque**
- **Partie 5 : Obstruction des voies aériennes par un corps étranger**
- **Partie 6 : Traumatisme - Brûlure - Plaies - Hémorragies externes**

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- vous protéger, protéger la victime et les témoins
- alerter les secours adaptés
- empêcher l'aggravation de l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours

La formation se compose de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mises en situations simulées à l'aide, de mannequins et de matériels divers tel que le défibrillateur.

Un certificat de compétences sera délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation sous contrôle de l'Etat, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation.

Pour être certifié, le participant doit :

- Participer à toutes les phases de la formation
- Réaliser tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique
- Participer, comme sauveteur, à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...)

Une formation continue de 3h, non obligatoire, est fortement conseillée au moins tous les 2 ans, pour permettre de revoir les gestes et les conduites à tenir.

PROGRAMME

A l'issue de la formation vous recevrez en plus de votre certificat de compétences, un livret PSC 1 reprenant tous les gestes appris, ainsi qu'un porte-clé contenant un écran de protection faciale à utiliser lors du bouche-à-bouche.



UN DON DE 2 €

PAR PARTICIPANT, REVERSÉ À
L'ŒUVRE DES PUPILLES.
L'ODP VIEN EN AIDE AUX
ENFANTS DONT UN DES PARENTS
SAPEUR-POMPIER EST DÉCÉDÉ.



UDSP de l'Ain
200, avenue du Capitaine Dhonne - BP 33
01001 Bourg en Bresse Cedex
Tél : 04 37 62 15 05
Mail : secourisme.udsp01@sfr.fr
udsp01@sdis01.fr

PSC1

